

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220609-17-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

 République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 8 pouvoirs

Date de convocation

3 Juin 2022

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 9 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON.

Absent excusé : Denis MACHADO.

Représentés : Marie-José AMAH par Antony KUHN, Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Martine LEPIANKO par Dominique VOINSON, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN, Rémi WAGNER par Magali CLEMENT-DILLMANN.

Monsieur Denis GODEFROY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché public global de performance relatif à l'éclairage public – Avenant n°1 de transfert

N° de délibération : 17

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	44	44	0	0	0

Rapporteur : M. MAXANT

Le marché public global de performance, associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes des Communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, a été signé le 24/03/2022 avec Citelum SA, entreprise ayant soumissionné à la consultation, lancée par la Communauté de Communes le 27 novembre 2020 selon la procédure du dialogue compétitif.

Or, Citelum SA et sa filiale Citelum France ont décidé de procéder à une opération de cession d'activité de Citelum SA à Citelum France, lors des assemblées générales des deux sociétés qui se sont tenues respectivement les 22 et 20 juillet 2021, et cette opération a été constatée comme réalisée par les assemblées générales des deux sociétés qui se sont tenues le 31 décembre 2021.

Cette opération intervient dans le cadre d'une restructuration de Citelum SA au sein du groupe EDF. A l'issue de cette opération de restructuration, la société EDF,

maison-mère ultime de Citelum SA, demeurera la maison-mère ultime de Citelum France.

Dans ce contexte, il a été convenu de contractualiser le transfert du marché par la voie d'un avenant.

Il vous est demandé d'approuver les termes de cet avenant de transfert, sans incidence financière sur l'exécution du marché, et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant de transfert.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires au transfert du marché de Citelum SA à Citelum France.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC